

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Héloïse Normand](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bcbda1433c6cb2ddba1d559c>

Date d'obtention : 2021-03-19 16:00:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Premièrement, cette méthode m'a permis de mieux comprendre l'importance de la sensibilisation auprès des jeunes en ce qui concerne le partage, la divulgation, la possession ou la création de contenu à caractère intime ou sexuel. Je retiens que la méthode d'intervention Sexto est complète et permet de structurer nos interventions afin de ne pas oublier d'étapes, de prendre le temps de rassurer les victimes, d'avoir un appui du service de police et d'avoir une certaine constance dans la gestion de ce genre de situation. De plus, je retiens que la confiscation d'un cellulaire ou de tout autre appareils électroniques peut être délicate, mais qu'avec un protocole bien clair, les élèves prennent conscience que la situation est importante et qu'elle est prise en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mes futures interventions, je serai davantage en mesure de faire la différence entre un acte impulsif et un acte de malveillance. Mes interventions seront donc mieux adaptées à chacun des cas et les instigateurs seront mieux encadrés dépendamment des intentions derrière leur geste. De plus, cette formation me permettra de mieux structurer ma démarche lors de rencontres avec des victimes, témoins ou instigateurs. Grâce à la grille d'évaluation, les situations seront plus détaillées, complètes et seulement les informations pertinentes à la suite de l'intervention seront inscrites. Finalement, je crois que cette formation me permettra d'être plus consciente des impacts que les échanges de Sexto peuvent avoir sur les adolescents, tant sur les victimes que sur les instigateurs. Donc, mes interventions seront davantage centrées sur le respect de l'intégrité et le sentiment de sécurité des jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, je vais faire particulièrement attention au fait de ne pas consulter les appareils électroniques des jeunes impliqués afin de ne pas tomber sur des photos à caractère intime/sexuel. Je crois que cette vigilance est importante, particulièrement pour assurer ma sécurité et la sécurité de l'établissement scolaire, mais également pour protéger l'intégrité des jeunes victimes. De plus, je ferai attention à l'aspect confidentialité de la situation. Donc, en évitant de divulguer des informations non nécessaires aux autres membres de l'équipe-école, en faisant attention aux moments et aux endroits des rencontres avec les victimes ainsi qu'en m'assurant que le contenu illégal soit supprimé ou entre les main de la police, l'intégrité et la sécurité des jeunes concernées seront davantage protégés.